

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 5 MARS 2019 A 20 H 00



L'an deux mille dix-neuf, le cinq mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de madame Claudette FÉREY, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : Me FÉREY, M. GRANDIN, M. RÉVEIL, M. GRANDVILLEMIN, Me MICHEL, Me LE TUTOUR, M. RUAUT, M. LECOMTE, Me BOULOUX, M. BERRY, M. ANDRO, M. VOIDY, M. MARCHAND, M. RENARD, Me MARCHAND.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Me MARGUERIE (procuration M. VOIDY), M. DELACOUX (procuration Me FÉREY), Me VILLAIN (procuration Me LE TUTOUR), Me GILLOT (procuration M. ANDRO), Me MILLEVILLE (procuration M. GRANDIN), Me BAUDOIN (procuration Me MICHEL), M. DENIZE (procuration M. MARCHAND).

ÉTAIT ABSENTE : Me CHABBERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Mathieu ANDRO.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 février 2019.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation par les membres présents.

I – INFORMATIONS :

1-1. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire :

- Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Jacky TARANNE de Jouy, pour l'étude et la surveillance des travaux de la rue de la Prairie pour un montant de 4.420 €, et pour le remplacement des bordures et du plateau surélevé rue du Paty, pour un montant de 1.637 €.
- Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ADM Conseil d'Orléans, pour l'étude et les travaux d'amélioration du traitement des boues à la station d'épuration, sur la base d'une rémunération forfaitaire de 7% du montant HT des travaux.

II – TRAVAUX - URBANISME :

2-1. Travaux de réfection sur voie communale – demande de subvention FDI 2019 :

Madame le Maire informe que des travaux de réfection de la voirie sont nécessaires dans la rue de la Prairie au Paty.

Puis, elle donne le détail du projet de réfection, tel qu'il a été défini par le maître d'œuvre : il y a lieu de refaire une chaussée en enrobé sur 2350 m², délimitée par des bordurettes ; les entrées charretières seront également réalisées en enrobé. Le montant de l'opération est estimé à 98.990,00 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation desdits travaux pour une enveloppe de 98.990,00 € HT.

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès du Conseil Départemental, plafonnée à 100.000 € par opération, dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 pour les travaux de voirie.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- Subvention Départementale : 29.697,00 €.
- Autofinancement : 69.293,00 €.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, et seront réalisés au début de l'été 2019.

2-2. Travaux de réfection sur voie départementale – demande de subvention FDI 2019 :

Madame le Maire informe que des travaux de réfection de trottoirs sont nécessaires ponctuellement sur deux voies départementales ; de même, il y a lieu de remplacer de nombreuses bordures de caniveaux rue du Paty avant la réfection de la chaussée programmée au printemps 2019 par le Conseil Départemental.

Puis, elle donne le détail du projet et énumère les voies concernées : pour la réfection des trottoirs, route de Houx au niveau du n°9 et rue de la Billardière au niveau du n°64 ; pour la rue du Paty, il y a 240 ml de bordures à remplacer sur environ 40 emplacements. Le montant de l'opération est estimé à 37.871,60 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation desdits travaux pour une enveloppe de 37.871,60 € HT.

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès du Conseil Départemental, plafonnée à 100.000 € par opération, dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 pour les travaux de voirie.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- Subvention Départementale : 11.361,00 €.
- Autofinancement : 26.510,60 €.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, et seront réalisés en avril en ce qui concerne la rue du Paty, et au début de l'été 2019 pour les autres travaux.

2-3. Travaux d'aménagements de sécurité rue du Paty - demande de subvention FDI 2019 :

Madame le Maire informe que des travaux d'aménagement de sécurité sont nécessaires dans la rue du Paty.

Puis, elle donne le détail des projets :

- La première opération consiste à démolir une maison ancienne acquise par la commune, située dans un carrefour en bordure de RD, en agglomération, afin d'améliorer les caractéristiques de l'emprise routière départementale et communale.

Cette opération découle de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique pris en janvier 2014, destiné à sécuriser le carrefour rue du Paty, élargir la rue de la Prairie et réaliser un programme de logements sociaux.

- La seconde opération revient à réaliser un plateau surélevé normalisé dans la rue du Paty consécutivement à la réfection de la chaussée programmée au printemps 2019 par le Conseil Départemental.

Le montant de l'opération est estimé à 19.800 € HT pour la démolition et 5.800 € HT pour le plateau, soit un total de 25.600,00 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation desdits travaux pour une enveloppe de 25.600,00 € HT.

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 pour les aménagements de sécurité, financés par le produit des amendes de police (crédits de l'État).

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- Subvention Départementale : 7.680,00 €.
- Autofinancement : 17.920,00 €.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, et seront réalisés au début de l'été 2019.

2-4. Travaux divers de rénovation au groupe scolaire – demande de subventions FDI et DETR 2019 :

Madame le Maire informe que d'importants travaux de réfection s'imposent cette année dans les locaux scolaires ; en effet, le groupe scolaire de Hanches a été construit dans les années 1970 et nécessite chaque année des travaux de rénovation. Puis elle détaille tous les projets :

- Travaux de plomberie : l'ensemble du local sanitaire de l'école maternelle est à reprendre en raison de la vétusté des installations qui provoque des pannes et des fuites à répétition (Coût : 9.913,36 € HT).
- Travaux de peinture : la réfection d'une classe maternelle, la plus vétuste, est à réaliser cette année (Coût : 3.542,00 € HT).
- Travaux de maçonnerie : le mur de clôture du plateau scolaire est très endommagé et risque de devenir dangereux à moyen terme (Coût : 7.374,84 € HT).
- Travaux relatif au PPMS : le système d'alerte installé en 2018 présente des failles de sécurité et il y a lieu de le renforcer par des sirènes dans chaque classe (Coût : 2.079,00 € HT).
- Travaux de réfection des accès : la cour qui sert d'accès au restaurant scolaire est très dégradée et présente des risques de chute pour les piétons (Coût : 7.537,00 € HT).
- Travaux de remplacement d'ouvrants : des portes et des fenêtres en bois, au restaurant scolaire d'une part, à la salle d'activité de la maternelle d'autre part, datant de l'origine de la construction, sont très dégradés (pourrissement du bois) et présentent d'importants problèmes d'étanchéité à l'air et à l'eau (Coût : 26.989,00 € HT).

Le montant total de l'opération est estimé à 57.435,20 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** la réalisation desdits travaux pour une enveloppe de 57.435,20 € HT,

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 pour les bâtiments scolaires.

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de rénovation dans les écoles.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - Subvention DETR 2019 sollicitée | : 30 % = 17.230 €. |
| - Subvention FDI 2019 sollicitée | : 30 % = 17.230 €. |
| - Autofinancement | : 40 % = 22.975,20 €. |

Ces travaux commenceront après réception des arrêtés attributifs de subvention, et seront réalisés pendant l'été.

2-5. Étanchéité de la toiture-terrasse de la salle polyvalente – demande de subvention FDI 2019 :

Madame le Maire informe que la toiture-terrasse qui couvre une partie de la salle polyvalente nécessite des travaux de réparation, en raison de fuites qui se sont multipliées ces dernières années.

Puis, elle présente le projet en détail : les travaux consistent à poser une membrane PVC sur toute la surface de la terrasse, soudée sur le pourtour. Cette opération améliorera également sensiblement l'isolation thermique des locaux. Le montant global de l'opération est estimé à 15.705,00 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation desdits travaux pour une enveloppe de 15.705,00 € HT,

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 pour les équipements publics, et notamment les salles polyvalentes.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| - Subvention Départementale | : 4.712,00 €. |
| - Autofinancement | : 10.993,00 €. |

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, et seront réalisés à l'été.

2-6. Travaux de rénovation de bureaux à la Mairie - demande de subvention FDI 2019 :

Madame le Maire rappelle que les travaux d'extension des locaux de la Mairie qui se sont déroulés entre 2014 et 2016 ont permis de faire communiquer l'actuelle Mairie avec un ancien logement de fonction d'enseignants désaffecté.

Puis, elle précise que les pièces vétustes de cet ancien logement ont vocation à devenir des bureaux pour les adjoints au Maire, et pour ce faire, ces locaux ont besoin d'une rénovation (peinture des murs, plafonds et radiateurs). Le montant global de l'opération est estimé à 6.170,00 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation desdits travaux pour une enveloppe de 6.170,00 € HT,

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 pour les bâtiments administratifs.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- Subvention Départementale : 1.851,00 €.
- Autofinancement : 4.319,00 €.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, et seront réalisés au printemps.

2-7. Création d'une aire de jeux – demande de subvention FDI 2019 :

Madame le Maire rappelle que la commune dispose d'un terrain paysager placé dans le centre urbain, où sont d'ores et déjà implantés deux terrains de tennis et un city-stade. Ce terrain a vocation à communiquer par liaison douce avec l'opération de construction de logements « Cœur de Ville » qui va sortir de terre en 2020.

Puis, elle expose le projet d'y installer également une aire de jeux pour enfants de 2 à 8 ans, destiné aux jeunes familles de la commune ainsi qu'aux assistantes maternelles. Le montant global de l'opération est estimé à 24.998,25 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation desdits travaux pour une enveloppe de 24.998,25 € HT,

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant hors taxes de la dépense auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 pour l'amélioration du cadre de vie.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- Subvention Départementale : 7.499,00 €.
- Autofinancement : 17.499,25 €.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, et seront réalisés cet été.

2-8. Demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation pour 2019 :

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental, lors de sa séance du 10 janvier 2019, a fixé les différents pourcentages et plafonds de subvention auxquelles ont droit certaines communes dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation contingent 2019.

Elle précise que le dispositif existant jusqu'en 2018 a été abandonné et que l'assemblée départementale a mis en place un nouveau règlement.

Madame FÉREY rappelle que le produit du Fonds Départemental de Péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5.000 habitants.

Ce fonds est alimenté par les recettes de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe sur la publicité foncière sur les droits de mutation à titre onéreux ; il fait l'objet d'une répartition par le Conseil Départemental et d'un versement par les services de la Préfecture.

Madame FÉREY précise que pour les communes de 1.500 à 2999 habitants, le plafond de la dotation est fixé à 60.000 €. Elle rappelle que jusqu'en 2018, cette subvention annuelle était de l'ordre de 32.500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de solliciter la totalité de cette subvention pour des dépenses diverses payées sur la section d'investissement durant l'exercice 2019.

III – DIVERS :

3-1. Demande de subvention du groupe scolaire pour la classe de découverte des CM2 à Chamonix :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Valérie BIENTZ, directrice du groupe scolaire, qui sollicite la Municipalité pour une aide au financement d'un séjour en classe de découverte au cours de la présente année scolaire.

En effet, les élèves de CM2 vont partir en classe de découverte à Chamonix en Haute-Savoie, du 20 au 24 mai 2019.

Madame le Maire commente le budget prévisionnel remis par madame BIENTZ, lequel a prévu une participation des parents à hauteur de 315 € ; elle rappelle également que la subvention de la commune est versée systématiquement pour toutes les classes de découverte, selon le principe adopté en 2005, qui prévoit que la Mairie ne subventionne que les enfants du niveau CM2, soit 25 élèves concernés cette année.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, dans le but d'alléger la participation des parents, d'octroyer à l'OCCE la subvention affectée aux classes de découverte des CM2, à hauteur de 50 € par enfant, plafonnée à un effectif total de 25 enfants, soit 1.250 € pour l'année scolaire 2018-2019, pour le séjour en classe de découverte à Chamonix.

3-2. Création d'un emploi de saisonnier aux services techniques :

Madame le Maire informe le conseil municipal que les tâches incombant aux services techniques croissent d'année en année, et que notamment, le printemps et l'été sont des périodes de travail intenses pour le service espaces verts et les services d'entretien des bâtiments communaux.

Elle expose que cette situation nécessiterait le recrutement d'un adjoint technique saisonnier pour compléter temporairement l'effectif au printemps, et pallier notamment aux différentes périodes de vacances qui interviendront durant l'été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique saisonnier à temps complet et **AUTORISE** madame le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat correspondant.

La présente décision prendra effet au 1^{er} avril 2019.

Madame le Maire précise que l'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération, soit indice brut 347, indice majoré 325.

3-3. Modalités de remise en état du site de la carrière du Bois de Fourches après exploitation :

Madame le Maire rappelle que la société SIBELCO France est autorisée à exploiter la carrière de sables extra-siliceux située sur le territoire des communes de Hanches et de Maintenon par arrêté préfectoral du 5 décembre 2006, pour une surface d'environ 17,5 ha. Le tonnage maximal annuel est de 75.000 T.

Puis madame FÉREY cède la parole à Joël RÉVEIL, adjoint à l'urbanisme, qui précise que l'autorisation a une durée de 25 ans, soit jusqu'en 2031, et que le remblai par des matériaux inertes extérieurs est autorisé.

Un arrêté préfectoral complémentaire du 24 février 2016 autorise une modification du phasage de l'exploitation. Cette modification de phasage permet d'éviter la canalisation de gaz GRDF qui traverse l'autorisation de la carrière au sud.

Actuellement, l'exploitation des sables siliceux est terminée dans l'extrémité nord de l'autorisation et a basculé à l'ouest. L'espace disponible ainsi dégagé au nord va accueillir des remblais inertes extérieurs pour la remise en état de la carrière en complément des matériaux de la carrière qui recouvre le sable (découverte).

Monsieur RÉVEIL présente à l'écran les projets de réaménagement du site déjà exploité et de poursuite de l'activité avec l'ouverture d'un second site à proximité.

Madame FÉREY précise que dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale pour étendre l'exploitation de la carrière sur la commune de HANCHES, lequel sera déposé en septembre prochain, l'avis du Maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de la carrière est requis.

Puis elle informe le conseil municipal qu'elle a bien pris connaissance des modalités de remise en état des sites après exploitation et qu'elle a donné un avis favorable à l'état dans lequel devront être remis les sites lors de leur arrêt définitif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ouï cet exposé, **PREND ACTE** de l'avis favorable donné par madame le Maire.

IV - TOUR DE TABLE.

- Monsieur VOIDY rapporte que la chaussée de la rue de la Cavée est partiellement dégradée. Monsieur GRANDIN informe que les services techniques procèdent en ce moment au rebouchage des nids de poules avec de l'enrobé à froid. Dans un second temps, une réfection totale de la chaussée sera envisagée.

- Monsieur BERRY suggère de déplacer le radar pédagogique de la route de Ouencé dans la rue du Paty, afin de sensibiliser les automobilistes à la limitation de vitesse à 30 kms/h dans cette rue.

- Monsieur VOIDY propose son assistance technique pour la remise en état du petit terrain d'entraînement de football. Madame le Maire observe que de nombreux frais ont déjà été engagés pour ce terrain, qui n'est toujours pas utilisé.

- De la part de madame MARGUERIE, madame FÉREY fait part du projet de la commission culture d'organiser une fête locale à l'occasion des journées du Patrimoine, le 21 septembre prochain. Les objectifs seraient de valoriser les sites historiques de Hanches par des animations dynamiques, fédérer les Hanchois autour de l'élaboration et la réalisation d'un projet commun, et créer un évènement culturel qui anime le village.

- Madame FÉREY rappelle que le Comité d'Animation organise une soirée dansante sur le thème du « Fest Noz » le samedi 16 mars à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 22 h 00